



* * *
*

Le vingt-quatre mai deux mille treize, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni en Salle Attiret Mannevil, sous la présidence de *Monsieur ZICOLA*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 17 mai 2013 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Archives Municipales – Construction du bâtiment : attribution des marchés de travaux
- 2 – Voiries réseaux : délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales
- 3 – Éclairage public 2013 : délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4° (marchés publics) du Code Général des Collectivités Territoriales
- 4 – Salle Dumoulin – Travaux de réhabilitation et d'extension : pénalité clause d'insertion
- 5 – Faubourg Layat : avenant pour création de prix nouveaux et augmentation du montant du marché
- 6 – Contrat d'affermage du service public d'eau potable : avenant n° 1
- 7 – Tarifs 2013/2014 : école de Musique / école d'Arts Plastiques / cours de paléographie au service Archives Municipales / Saison culturelle « Accès-Soirs » / Activités en direction des aînés / Vacances Sports
- 8 – Tableau des effectifs 2013 : création et suppression de poste
- 9 – Programme Local de l'Habitat de Riom Communauté (PLH) 2009-2014 – Bilan triennal et modification : avis de la Commune
- 10 – Quartier Gare : institution d'un périmètre de sursis à statuer en application de l'article L 111-10 du Code de l'Urbanisme
- 11 – 13 bis rue Gilbert Romme – Mise en vente par l'OPHIS : avis de la Commune
- 12 – Rue du Creux : acquisitions foncières
- 13 – Rue de Saint-Don : déclassement d'une partie du domaine communal pour vente
- 14 – Rue du Grand Pré : constitution de servitude
- 15 – Station-service place Marinette Menut : modification de la redevance d'occupation du domaine public
- 16 – Préservation des cours d'eau et milieux aquatiques : Contrat Territorial du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Riom (S.I.A.R.R.)
- 17 – Vente aux enchères de véhicules
- 18 – Quotient Familial : barème 2013
- 19 – Tarification de la piste d'athlétisme, des terrains extérieurs et des installations sportives couvertes
- 20 – Manager sportif de l'équipe de France Rugby Féminin : avenant n° 2 à la convention de mise à disposition
- 21 – Fonds d'Initiatives Culturelles : « La Sauce Musicale »
- 22 – Prestation de Service Unique – période 2013-2016 : convention avec la Caisse d'Allocations Familiales
- 23 – Séjours d'été à Loubeyrat : convention avec la Ligue de l'Enseignement (F.A.L. 63)
- 24 – Mobilier scolaire adapté : convention de mise à disposition de matériel
- 25 – Fonds d'Initiatives Culturelles et Fonds d'Initiatives Scolaires
- 26 – Cimetière paysager : extension de l'espace cinéraire

QUESTIONS DIVERSES

< > < > < > < > < > < > < > >

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. ZICOLA, Maire

MM. BARDY, CHAZOULE, DEAT, DIOGON, DOS SANTOS, MMES DUBREUIL, FABRE, MM. FREGONESE, GIROUX, GRANGEON, GRENET, JACOB, MMES JULIEN PALUMBO, LASSALLE, MOLLON, MONTFORT, M. PELLIZZARO, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme RICHETIN, MM. ROUX, SIRY, SOULIER.

ÉTAIENT ABSENTS OU REPRÉSENTÉS :

Mme Nadia AMARA, Conseillère Municipale, absente

Mme Catherine BOUCHON, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à J. FABRE

Mme Atika BOURDIM, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. DEAT
 Mme Pierrette CHIESA, Maire-Adjoint, a donné pouvoir à G. GIROUX
 M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à J.C. ZICOLA
 Mme Magali GAURAZ, Conseillère Municipale, absente
 Mme Nicole LACHASSINE ROCHE, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à G. SOULIER
 Mme Suzanne MACHANEK, Conseillère Municipale, absente
 M. Fabien TOURNUT, Conseiller Municipal, absent

< <> <> <> <> <> <> <> >

Madame Elizabeth MONTFORT ayant été désignée secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 19 avril 2013. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

1 – ARCHIVES MUNICIPALES – CONSTRUCTION DU BÂTIMENT : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une procédure adaptée ouverte sans négociation a été lancée en vue d'attribuer les marchés de travaux pour la démolition du bâtiment de l'ancienne école d'arts plastiques situé rue du Général Chapsal et la construction en lieu et place du bâtiment des futures archives municipales. La Commission d'appel d'offres, réunie le 24 mai, a proposé d'attribuer les marchés pour un montant total estimé de 1 138 000 € HT.

✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

Interventions de M. GRENET, Mme MOLLON, MM. RESSOUCHE et ROUX.

2 – VOIRIES RÉSEAUX : DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22-4° (MARCHÉS PUBLICS) DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Josiane FABRE

Pour bénéficier du meilleur prix, il est proposé de regrouper plusieurs opérations de revêtements de chaussées et de voiries en un seul appel d'offres. Les travaux concernent la rue et l'impasse du Couriat, la partie haute de la rue de Toulon, la rue Saint-Amable et divers travaux de revêtements place Fernand Raynaud, chemin du Pont Battu et impasse Amable Faucon, pour un montant estimatif total de 800 000 € TTC.

Afin que ces chantiers puissent se dérouler dans une période favorable et rapidement, il est proposé de donner délégation au Maire dans le cadre du 4^{ème} alinéa de l'article L 2122-22, qui dispose : « le Maire peut être chargé... de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget. »

✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné délégation au Maire, qui rendra compte dans le cadre du compte-rendu des délégations des marchés engagés.

Remarque de M. ZICOLA.

3 – ÉCLAIRAGE PUBLIC 2013 : DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22-4° (MARCHÉS PUBLICS) DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Rapporteur : Josiane FABRE

Les travaux neufs d'éclairage public 2013 doivent être lancés rapidement. A cette fin, il est proposé de donner également délégation au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22-4 du CGCT. Le montant estimatif total de ces travaux pour l'année 2013 se monte à 550 000 € TTC.

✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donné délégation au Maire, qui rendra compte dans le cadre du compte-rendu des délégations des marchés engagés.

Remarque de M. ZICOLA.

4 – SALLE DUMOULIN – TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET D'EXTENSION : PÉNALITÉ CLAUSE D'INSERTION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les travaux de réhabilitation et d'extension de la salle Dumoulin ont été réceptionnés le 13/09/2012. Par délibération du 23 novembre 2012 un bilan sur les pénalités de retard applicables aux entreprises a été dressé ; concernant les éventuelles pénalités relatives à la non application des clauses d'insertion prévues au marché, et compte tenu des justificatifs fournis par les entreprises, il est proposé de ne pas faire application de pénalités.

✎ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la non-application de pénalités relatives aux clauses d'insertion.

Observation de M. GRENET.

5 – FAUBOURG LAYAT : AVENANT POUR CRÉATION DE PRIX NOUVEAUX ET AUGMENTATION DU MONTANT DU MARCHÉ

Rapporteur : Josiane FABRE

Par délibération du 20 avril 2012, le marché relatif aux travaux d'aménagement du Faubourg Layat (lot 3 - travaux de maçonnerie) a été conclu avec l'entreprise DE LIMA pour un montant de 73 800 € H.T.

En cours de chantier un caniveau empierré a été découvert et afin de le conserver, des travaux de rejointage des pierres se sont avérés nécessaires. Cette prestation, intégrée aux travaux en cours, porte le marché à 78 350 € H.T. soit une augmentation de 6,16 % du montant du marché.

✎ L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 3 comportant des prix nouveaux avec l'entreprise DE LIMA.

Commentaire de M. ZICOLA.

6 – CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE : AVENANT N° 1

Rapporteur : Josiane FABRE

✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à :

- signer l'avenant n°1 au contrat d'affermage d'exploitation du service d'eau potable du 14 février 2008 avec la SEMERAP, qui porte la rémunération du fermier à 0,25414 € hors taxe par mètre cube (part proportionnelle) d'eau potable consommé,
- annexer le nouveau règlement du service des eaux, applicable sur la Ville de RIOM ainsi que ses annexes,
- compléter le bordereau annexé au contrat d'affermage du 14 février 2008, des tarifs précisés dans le règlement de service (étalonnage de compteur, frais de recouvrement, détérioration des systèmes de comptage, prise d'eau non autorisée, ...)

Intervention de MM. ZICOLA et GRENET

7 – TARIFS 2013/2014 : ÉCOLE DE MUSIQUE / ÉCOLE D'ARTS PLASTIQUES / COURS DE PALÉOGRAPHIE AU SERVICE ARCHIVES MUNICIPALES / SAISON CULTURELLE « ACCÈS-SOIRS » / ACTIVITÉS EN DIRECTION DES AINÉS / VACANCES SPORTS

Rapporteur : Josiane FABRE

✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté les tarifs 2013/2014 pour :

- les cours de paléographie aux Archives, les écoles de Musique et d'Arts Plastiques, les tarifs restent identiques à ceux de l'année 2012/2013. Une hausse moyenne de 2 % est appliquée pour les non Riomois. Un nouveau tarif est proposé, à l'école d'Arts Plastiques, pour les jeunes lycéens Riomois, âgés de 15 à 19 ans.
- les tarifs d'abonnement à la saison « Accès-Soirs » sont maintenus, il est à noter le tarif préférentiel appliqué aux lycéens et collégiens afin de les inciter à souscrire un abonnement 3 spectacles.
- les tarifs des activités en direction des aînés, ainsi que les tarifs « vacances sports » (pour juillet 2013), sont maintenus sans augmentation, excepté pour les non-Riomois à hauteur de 2 %.

Interventions de M. ZICOLA.

8 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2013 : CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Rapporteur : Monsieur le Maire

- ➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la création d'un poste d'attaché principal, pour nécessité de services, à compter du 01/06/2013. Après avis du Comité Technique Paritaire, le poste d'origine sera supprimé.

9 – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE RIOM COMMUNAUTÉ (PLH) 2009-2014 – BILAN TRIENNAL ET MODIFICATION : AVIS DE LA COMMUNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Riom Communauté a délibéré le 14 mars dernier sur le bilan du Programme Local de l'Habitat (PLH) et sur des modifications du second PLH. Le bilan triennal des actions conduites sur 2009-2011 a porté sur :

- le développement de l'offre locative sociale publique,
- l'amélioration de l'habitat privé,
- le développement de produits d'accession sociale,
- la production de terrains familiaux pour les gens du voyage,
- la définition des projets d'habitat dans les secteurs prioritaires,
- le soutien à la production de logements pour des périodes transitoires,
- la participation aux instances d'attribution et de concertation,
- la réalisation de réserves foncières à long terme,
- le conseil en urbanisme et en habitat.

Suite à ce bilan, il est proposé des modifications du PLH dues à l'adoption du SCOT et afin de tenir compte des évolutions conjoncturelles locales comme des décisions supra communautaires impactant la réalisation des objectifs

- ➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a donné un avis favorable au bilan triennal du PLH de Riom Communauté et au projet de modification de celui-ci.
Remarques de M. ROUX.

10 – QUARTIER GARE : INSTITUTION D'UN PÉRIMÈTRE DE SURSIS À STATUER EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 111-10 DU CODE DE L'URBANISME

Rapporteur : Bruno FREGONESE

Une étude urbaine et pré-opérationnelle est en cours sur le quartier Gare. Cette étude a pour objectif de définir un projet urbain pour le développement de ce quartier stratégique du territoire communal, communautaire et métropolitain.

Afin de garantir la réalisation de ce projet, il est proposé que la commune puisse surseoir à statuer sur l'ensemble du périmètre de l'étude, en application des articles L 111-10 et L 300-1 du Code de l'Urbanisme. Ce sursis à statuer ne pourra s'appliquer qu'à condition d'être motivé et ne pourra excéder 2 ans pour une même demande d'autorisation et un motif identique. Cette procédure ouvre un droit de délaissement au propriétaire du foncier concerné au profit de la collectivité à l'initiative du projet.

- ➡ A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé la mise en œuvre du sursis à statuer sur le périmètre défini pour toutes demandes d'autorisation concernant des travaux, constructions ou installations susceptibles de compromettre ou de rendre plus onéreuses la réalisation ultérieure de l'opération étudiée.
Interventions de MM. ZICOLA, ROUX, GRENET.

11 – 13 BIS RUE GILBERT ROMME – MISE EN VENTE PAR L'OPHIS : AVIS DE LA COMMUNE

Rapporteur : Bruno FREGONESE

Dans le cadre d'une Convention d'Utilité Sociale, l'OPHIS envisage la mise en vente de 5 logements situés 13 bis rue Gilbert Romme à Riom.

Les logements sont ainsi cédés en priorité à leurs occupants. Si ceux-ci ne sont pas intéressés par l'acquisition mais sont ouverts à un relogement dans une autre résidence, le logement est alors proposé à tous les locataires du parc du bailleur. En revanche, si le locataire en place désire rester dans son logement sous ce statut, il y est maintenu.

L'avis de la Commune doit être recueilli au titre de commune d'implantation des biens vendus, et également du fait qu'elle avait garanti un emprunt d'un montant de 206 111 €, qui sera soldé par l'OPHIS avant la vente des logements.

- ✎ **L'Assemblée, à l'unanimité, a donné son accord à la mise en vente des 5 logements de l'OPHIS, sis au 13 bis rue Gilbert Romme, et a autorisé le Maire à signer tous documents relatifs à la garantie d'emprunt accordée par la Commune.**

12 – RUE DU CREUX : ACQUISITION FONCIÈRE

Rapporteur : Bruno FREGONESE

- ✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté l'acquisition de la parcelle BC n° 273 de 138 m² au prix de 2 760 €, située rue du Creux, pour être intégrée au domaine public.**

13 – RUE DE SAINT-DON : DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DU DOMAINE COMMUNAL POUR VENTE

Rapporteur : Bruno FREGONESE

Par délibération du 8 février 2013, le Conseil Municipal a adopté le principe de déclasser une partie du domaine public communal, situé rue de Saint-Don, pour la céder à un riverain au prix de 5 600 €. En l'absence d'observation du commissaire-enquêteur, il est proposé de prononcer le déclassement de cet ancien chemin piéton d'environ 70 m², qui intégrera le domaine privé de la Commune, incluant la servitude de canalisation d'eaux pluviales.

- ✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé la vente de cet espace.**

14 – RUE DU GRAND PRÉ : CONSTITUTION DE SERVITUDE

Rapporteur : Bruno FREGONESE

Afin d'élargir le chemin d'accès à sa maison 43 rue du Grand Pré, la propriétaire a acheté à l'Association Foncière de Remembrement la parcelle cadastrée YE n° 359.

La vente de ce terrain impose la constitution de servitudes au profit de la Ville de Riom. Il s'agit d'un fossé permettant l'écoulement des eaux pluviales; en contrepartie des contraintes créées par cette servitude, la propriétaire recevra une indemnité unique, soit 33 €.

- ✎ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer l'acte de constitution de servitude de passage de canalisation d'eau pluviale sur la parcelle YE n° 359 au profit de la Ville de Riom.**

15 – STATION-SERVICE PLACE MARINETTE MENUT : MODIFICATION DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Bruno FREGONESE

La SARL MBC est bénéficiaire d'une convention d'occupation temporaire du domaine public place Marinette Menut pour l'exploitation d'une station-service de vente de carburant, le montant de la redevance avait été fixé à 16 000 € par an. Compte tenu des nouvelles conditions juridiques et factuelles, il est proposé de porter cette redevance à 12 000 € par an, soit 1 000 € mensuel.

- ✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté de porter la redevance de 1 482,29 € mensuel à 1 000 €, à compter du 1^{er} juin 2013 et a autorisé le Maire à signer l'avenant n° 2 au cahier des charges de l'autorisation d'occupation temporaire d'une partie de la place Marinette Menut consentie à la SARL MBC.**

16 – PRÉSERVATION DES COURS D'EAU ET MILIEUX AQUATIQUES : CONTRAT TERRITORIAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE RIOM (S.I.A.R.R.)

Rapporteur : Gérard SOULIER

Le programme quinquennal (2013-2018) concernant le Contrat Territorial d'entretien comprend 2 parties :

- la restauration et l'entretien du milieu aquatique
- le suivi, l'animation et la communication

Le SIARR, en tant que porteur du projet, assurera le pilotage du contrat, l'animation de la concertation et de la coordination des différents partenaires (commune de Riom, Riom Communauté, le Comité Environnemental pour la Protection de l'Impluvium de Volvic).

Cet accord comprend un programme d'actions évalué à 2 273 000 € TTC sur 5 ans. Le montant total d'aides prévisionnelles est évalué à 1 605 800 €. Le plan de financement suivant est envisagé :

- 1 078 000 € de subventions de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, soit 47,4 %
- 527 800 € de subventions du Conseil Général du Puy-de-Dôme, soit 23,2 %
- 667 200 € d'autofinancement restant à la charge des maîtres d'ouvrage, soit 29,4 %, répartis de la façon suivante :
 - SIARR : 567 550 €, pour une dépense prévisionnelle de 1 957 000 € TTC
 - Commune de Riom : 14 400 €, pour une dépense prévisionnelle de 26 000 € TTC
 - Riom Communauté : 52 850 €, pour une dépense prévisionnelle de 162 000 € TTC
 - CEPIV : 32 400 €, pour une dépense prévisionnelle de 128 000 € TTC.

Le montant des actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Riom correspond à la restauration écologique de la zone humide de Cerey et à sa mise en valeur auprès du public du parc urbain et sportif.

✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le Contrat territorial et autoriser le Maire à le signer.

17 – VENTE AUX ENCHÈRES DE VÉHICULES

Rapporteur : Gérard SOULIER

✎ Le Conseil Municipal, unanime, a autorisé le Maire à procéder à la cession d'un scooter Peugeot et d'un partner Peugeot électrique ; ces équipements seront mis en vente auprès du Commissaire aux ventes des Domaines et cédés au plus offrant.

18 – QUOTIENT FAMILIAL : BARÈME 2013

Rapporteur : Christian GRANGEON

Le nouveau quotient familial entré en vigueur depuis le 1^{er} avril 2011, subit une réévaluation de son barème chaque année en fonction de l'indice d'évolution des salaires en France ; il est calculé en se basant que les ressources et le nombre de parts.

Ce barème s'applique pour l'ensemble des activités municipales en direction des enfants, des adultes et des personnes âgées.

✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le gel du barème du Quotient Familial pour l'année 2013 et jusqu'au 1^{er} mars 2014.

19 – TARIFICATION DE LA PISTE D'ATHLÉTISME, DES TERRAINS EXTÉRIEURS ET DES INSTALLATIONS SPORTIVES COUVERTES

Rapporteur : Monsieur le Maire

✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les tarifs applicables pour l'année scolaire 2013/2014, pour l'utilisation de la piste d'athlétisme, des terrains extérieurs et des gymnases, avec une hausse de 2 %.

20 – MANAGER SPORTIF DE L'ÉQUIPE DE FRANCE RUGBY FÉMININ : AVENANT N° 2 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Une convention a été établie, entre la Fédération Française de Rugby et la Commune de Riom, le 18 février 2010 pour déterminer les conditions de la mise à disposition d'un agent de la Commune, auprès de l'équipe de France féminine de rugby.

Cette convention, prolongée par deux avenants, prévoit notamment que la Fédération Française de Rugby s'engage à rembourser à la Commune de Riom la rémunération et les charges sociales afférentes correspondant à la durée effective des périodes de mise à disposition de l'agent.

La Fédération française de Rugby propose d'établir un rectificatif de l'avenant n° 2 en regroupant l'ensemble des dates de mise à disposition du 01/09/2012 au 31/08/2013, incluant notamment un stage aux États-Unis.

- ✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la nouvelle version de l'avenant n° 2.**
Observation de M. GRENET

21 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES : « LA SAUCE MUSICALE »

Rapporteur : Roseline LASSALLE

- ✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 800 € à l'association « la Sauce Musicale » pour l'organisation de scènes ouvertes itinérantes dans différents lieux de la Ville.**

22 – PRESTATION DE SERVICE UNIQUE – PÉRIODE 2013-2016 : CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Rapporteur : José DUBREUIL

La CAF participe au financement des structures d'accueil de l'enfance. Cette prestation concerne les structures d'accueil des enfants de moins de quatre ans (crèche collective, crèche familiale et halte-garderie).

La prestation calculée est égale à 70 % du budget prévisionnel ; elle est versée à la collectivité pour chaque enfant relevant du régime général, dans la limite des conditions de barème et du seuil d'exclusion.

- ✎ **L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention proposée avec la CAF pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016.**

23 – SÉJOURS D'ÉTÉ À LOUBEYRAT : CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT (F.A.L. 63)

Rapporteur : José DUBREUIL

La Ville de Riom confie à la Fédération des Associations Laïques la gestion du centre de Loubeyrat durant les mois de juillet et août pour les enfants de 6 à 12 ans. La F.A.L. est principalement chargée de fournir l'encadrement pédagogique et de pourvoir à diverses dépenses liées aux activités. En contrepartie la commune lui verse une somme de 21 € par enfant et par jour et garde à sa charge le coût du transport, du personnel d'entretien, et de restauration. La CAF participe à hauteur de 0,49 € par heure et par enfant.

- ✎ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention avec la F.A.L., fixant les modalités d'organisation du séjour au centre de loisirs.**

24 – MOBILIER SCOLAIRE ADAPTÉ : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL

Rapporteur : José DUBREUIL

La ville de Clermont-Ferrand accueille une jeune riomoise en situation de handicap.

Jusqu'en juin 2012, elle était accueillie dans une école de Riom et compte tenu de son handicap, la Commune avait procédé à l'achat d'une table de travail adaptée afin qu'elle puisse travailler dans de bonnes conditions.

Au vu de la situation de la famille, la Commune de Riom a proposé dès l'année scolaire 2012/2013 à la ville de Clermont-Ferrand le prêt du bureau spécialisé à titre gracieux. Il convient à présent de renouveler cette convention de mise à disposition pour l'année scolaire 2013/2014, ainsi que pour les années à venir.

- ✎ L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention de mise à disposition de ce mobilier avec la Commune de Clermont-Ferrand.
Intervention de M. ZICOLA.

25 – FONDS D'INITIATIVES CULTURELLES ET FONDS D'INITIATIVES SCOLAIRES

Rapporteur : *Roseline LASSALLE*

- ✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 1 034 € à la Coopérative scolaire de l'école élémentaire Pierre Brossolette dans le cadre de son projet d'école dans lequel interviennent les musiciens de l'école de musique et l'association Les Brayauds.

26 – CIMETIÈRE PAYSAGER : EXTENSION DE L'ESPACE CINÉRAIRE

Rapporteur : *Evelyne JULIEN PALUMBO*

Afin de répondre à une évolution des besoins en matière d'espaces cinéraires au cimetière paysager, il est proposé d'agrandir ces espaces, afin d'inclure un nouveau columbarium et des champs de cavurnes et ce, dans la continuité de l'existant.

La création de ce nouveau columbarium devra s'adapter aux exigences de la topographie, à la diversité des mobiliers cinéraires et au besoin d'intimité.

- ✎ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'élargissement de l'espace cinéraire au cimetière paysager tel que proposé.
Interventions de MM. ZICOLA et GRENET.

< <> <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 31 mai 2013

LE MAIRE,
Conseiller Général,

Jean-Claude ZICOLA

